



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B1.1

**N° de demande :** 2007-5319  
**Catégorie :** Catégorie B, sous-catégorie B1.1 (Nouvelle source d'approvisionnement)  
**Produit :** Fongicide de qualité technique Fungitrol 400S  
**N° d'homologation :** 28583  
**Matière(s) active(s) (m.a.) :** Iodocarb  
**N° de document de l'ARLA :** 1546707

### But de la demande

Cette demande vise l'homologation d'un nouveau site de fabrication du fongicide de qualité technique Fungitrol 400S (Fungitrol 400S Fongicide Technical).

### Évaluation des propriétés chimiques

Les exigences en matière de données sur la chimie du produit pour le nouveau site de fabrication du fongicide de qualité technique Fungitrol 400S sont remplies.

### Évaluations des effets sur la santé et sur l'environnement et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des effets sur la santé et sur l'environnement ou de la valeur ne sont requises pour les demandes d'homologation d'un nouveau site de fabrication d'un produit déjà homologué.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que le nouveau site de fabrication du fongicide de qualité technique Fungitrol 400S est acceptable.

### Références

- 1452913 2007, Fungitrol 400S Technical Chemistry Template, DACO: 2.0 CBI
- 1452914 2007, Fungitrol 400S Technical Starting Material and Manufacturing Process, DACO: 2.11 CBI
- 1452915 2007, Enforcement Analytical Methods, MTJ0006/073357H, DACO: 2.13.1

1452916 2007, Carbamic acid, Butyl-, 3-iodo-2-propynyl ester, MTJ0006/073357, DACO: 2.13.3 CBI

1452917 2007, Carbamic Acid, butyl-, 3-iodo-2-propynyl ester Physico-Chemical Properties, MTJ0004/073390, DACO: 2.14 CBI

ISSN : 1911-8015

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.